

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30684**

Intitulé

Agent de prévention et de sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AB SUD FORMATION	Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans la sécurité privée, l'Agent de Prévention et de Sécurité est chargé d'assurer dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les missions de :

Accueil et contrôle d'accès ;

Surveillance générale du site ;

Sécurité technique et incendie (de base) ;

Secours et d'assistance aux personnes,

Protection et alerte en cas d'accident ou d'événement exceptionnel.

Prévention des risques terroristes

Le (la) titulaire est capable de :

Connaître l'environnement juridique de la sécurité privée

Respecter la déontologie professionnelle

Appliquer les dispositions utiles du Code pénal

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques

Mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS.

Analyser les comportements conflictuels.

transmettre des consignes.

Réaliser une remontée d'informations.

Connaître les risques majeurs.

Connaître les risques électriques.

Connaître les risques incendie

Maîtriser la gestion des alarmes.

Protéger le travailleur isolé.

Maîtriser les techniques d'information et de communication.

Préparer une mission.

Transmettre les consignes et les informations.

Gérer et résoudre un conflit.

Appliquer le code de procédure pénal dans le cadre des missions de l'APS.

Accueillir et contrôler les accès.

Maîtriser un poste de contrôle de sécurité

Effectuer des rondes de surveillance et utiliser des systèmes de contrôle des rondes.

Maîtriser les conditions d'interpellation (savoir appliquer l'Article 73 du Code de Procédure Pénal dans le cadre des missions de l'APS)

Gérer l'événementiel.

Maîtriser l'inspection visuelle et la palpation de sécurité.

Gérer les systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance

Utiliser l'outil informatique, la communication téléphonique, les procédures radio ;

Communiquer et conjuguer les impératifs de la sécurité en respectant l'image de la profession.

Prévenir les risques terroristes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Société de sécurité privé

Entreprise

Etablissement de jeux- Aéroport - Collectivité territoriale - Stade

Entreprise publique - Public - Etablissement médical (hôpital, clinique, ...)

Parc de loisirs,

Surveillance interne des entreprises, Surveillance de magasins, de bureaux, d'hôpitaux

Sécurité incendie, Surveillance des bâtiments et des zones de stationnement,

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

Loi n° 83-629 du 12 Juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité (Activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes).

Modifié par Loi n°2003-239 du 18 mars 2003 - Art. 94, Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - Art. 22 JORF 21 mai 2005, Abrogé par Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - Art. 19

Arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéo protection.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

- Surveillance générale de sites ;
- Accueil et contrôle d'accès ;
- Sécurité technique et incendie (de base) ;
- Secours et assistance aux personnes, protection et alerte en cas d'accident ou d'événement exceptionnel.
- Prevention des risques terroristes

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30684 - Respecter le cadre légal et réglementaire.</p>	<p>Descriptif : Situer l'activité sur un plan légal : Respecter le cadre légal et réglementaire y compris dans les grands événements Le code de sécurité intérieure livre VI, cadre l'égal et juridique</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves écrites QCM sur : Le rôle d'un agent de sécurité Le champ d'intervention des agents La connaissance des textes indispensables à la fonction Analyse d'un plan et évaluation des risques Proposition d'action à mettre en place en fonction</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30684 - Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit</p>	<p>Descriptif : Mettre en œuvre les moyens de communication et alerter : Maitriser les moyens de communication oralement ou par écrit Dans le cadre de son activité l'agent doit rendre compte au client, au secours, à sa hiérarchie et à l'autorité verbalement et par écrit. Il est également amené régulièrement à utiliser les moyens de communication interne au sein même d'une équipe.</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves écrites QCM + Epreuves pratiques : Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve. Le candidat devra communiquer en français avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive. Le candidat doit savoir : mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ; transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents faire un compte rendu oral ; faire un compte rendu écrit ; faire un rapport. Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30684 - Prévenir les risques terroristes.</p>	<p>Descriptif : Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes, Connaître les niveaux de risque associés, Connaître les différents matériels terroristes, Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes, Détecter et prévenir: les bons réflexes face aux menaces terroristes, Entretenir sa culture de la sécurité, Se protéger soi-même, Protéger les autres, Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, Faciliter l'intervention des forces de l'ordre, Sécuriser une zone, Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, Notions de secourisme « tactique », Alerter les secours.</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves écrites QCM + Epreuves pratiques : Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve. Le candidat devra communiquer en français avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive. Le candidat doit savoir : Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes, Détecter et prévenir: les bons réflexes face aux menaces terroristes, Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, Faciliter l'intervention des forces de l'ordre, Sécuriser une zone, Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, Notions de secourisme « tactique », Alerter les secours. Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30684 - Assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle</p>	<p>Descriptif : Détecter des dysfonctionnements matériels ou techniques hors incendie et réagir de manière appropriée à la situation. Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur : compétence validée par le diplôme ou le procès-verbal d'examen et l'attestation individuelle de résultats de la qualification « Service sécurité incendie et assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP1) » (arrêté du 2 mai 2005 du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur) Mettre en œuvre les mesures de prévention ou les moyens de protection liés aux risques professionnels ou majeurs.</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves écrites QCM + Epreuves pratiques : Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve. Le candidat devra communiquer en français avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive. Le candidat devra : reconnaître les causes et les effets des incendies ; utiliser un tableau de signalisation incendie ; repérer les agents, les procédés et les matériels ; organiser une intervention. Prendre les mesures conservatoires (mise en place d'un périmètre de sécurité). Donner l'alerte. Faciliter et guider les secours. Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30684 - Assurer l'accueil et la surveillance générale</p>	<p>Descriptif : Accueillir du public dans des conditions de sécurité et de service satisfaisantes, en restant attentif aux signes révélateurs de tension ou de danger. Prévenir par une attitude et une communication adaptées les situations de conflit et les traiter. Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une alarme ou à une anomalie et alerter en cas de nécessité. Détecter des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes ou des biens et réagir de manière appropriée à la situation. Contrôler des personnes, des véhicules ou des marchandises manuellement ou à l'aide de matériels de détection.</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves écrites QCM + Epreuves pratiques : Mise en situation réelle, la situation sera tirée au sort au début de l'épreuve. Le candidat devra communiquer en français avec un interlocuteur en utilisant un langage clair, adapté et en transmettant une information compréhensive. Le candidat devra : Accueillir et contrôler les accès. Maîtriser un poste de contrôle de sécurité Effectuer des rondes de surveillance et utiliser des systèmes de contrôle des rondes. Maîtriser les conditions d'interpellation (savoir appliquer l'Article 73 du Code de Procédure Pénal dans le cadre des missions de l'APS Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30684 - Porter secours aux personnes.</p>	<p>Descriptif : Porter assistance, effectuer les premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours spécialisés et faciliter leur intervention : compétence validée par le certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » (arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours).</p> <p>Modalités d'évaluation : Epreuves pratiques : Mise en situation réelle. Intervenir suite à un accident, en procédant aux arrêts et mise en sécurité de certaines installations ou machines, en mettant la victime en sécurité et en effectuant les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée de secours extérieurs Appeler et informer les secours et sa hiérarchie. Le candidat doit savoir : Prendre les mesures conservatoires (mise en place d'un périmètre de sécurité). Donner l'alerte. Faciliter et guider les secours. Le candidat devra réaliser un compte rendu à l'écrit selon une situation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	4 personnes : - Le Président du jury (directeur du centre de formation) - 1 chef d'entreprise de sécurité - 1 agent de sécurité de plus de 3 ans d'ancienneté dans le métier - 1 formateur dans le domaine de la sécurité privé de plus de 2 ans d'ancienneté
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 personnes : - Le Président du jury (directeur du centre de formation) - 1 chef d'entreprise de sécurité - 1 agent de sécurité de plus de 3 ans d'ancienneté dans le métier - 1 formateur dans le domaine de la sécurité privé de plus de 2 ans d'ancienneté
En contrat de professionnalisation	X	4 personnes : - Le Président du jury (directeur du centre de formation) - 1 chef d'entreprise de sécurité - 1 agent de sécurité de plus de 3 ans d'ancienneté dans le métier - 1 formateur dans le domaine de la sécurité privé de plus de 2 ans d'ancienneté
Par candidature individuelle	X	4 personnes : - Le Président du jury (directeur du centre de formation) - 1 chef d'entreprise de sécurité - 1 agent de sécurité de plus de 3 ans d'ancienneté dans le métier - 1 formateur dans le domaine de la sécurité privé de plus de 2 ans d'ancienneté
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	4 personnes : - Le Président du jury (directeur du centre de formation) - 1 chef d'entreprise de sécurité - 1 agent de sécurité de plus de 3 ans d'ancienneté dans le métier - 1 formateur dans le domaine de la sécurité privé de plus de 2 ans d'ancienneté

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent de prévention et de sécurité" avec effet du 05 avril 2017, jusqu'au 24 mai 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Internet

[ab sud formation](#)

Lieu(x) de certification :

AB SUD FORMATION : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

CMCI

2 rue Henri Barbusse

13001 Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CMCI - 2 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille

Historique de la certification :